

Réunion du Comité Syndical  
du 15 octobre 2020

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
<b>1037</b>	20	6	1	7

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **jeudi 15 octobre 2020 à 14 h** à SAINT-MALO-DE-LA-LANDE, salle du Pôle de Proximité de la Communauté de communes, sur convocation du 29 septembre 2020.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.

Secrétaire de séance : David LEGOUET

**ETAIENT PRESENTS**

Délégués du conseil départemental titulaires :

Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville  
M. Gilles LELONG, canton Tourlaville  
M. Alain NAVARRET, canton Bréhal

Déléguée du conseil départemental suppléante :

Mme Maryse HEDOUIN, canton Quettreville-Sur-Sienne

Délégués des EPCI titulaires :

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin  
M. David LEGOUET, Communauté d'agglomération du Cotentin  
M. Jean-Marie POULAIN, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

**ETAIENT EXCUSES**

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances  
M. Jacques COQUELIN, canton Valognes  
M. Jean-Paul FORTIN, canton La Hague  
M. Jean-Marc JULIENNE, canton Granville  
M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire  
M. Jean MORIN, canton Créances

Délégués des EPCI titulaires :

M. Jean-René LECHATREUX, Communauté d'agglomération du Cotentin  
Mme Manuela MAHIER, Communauté d'agglomération du Cotentin  
M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin  
M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage  
Mme Claude BOSQUET, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage  
M. Didier LEGUELINEL, Communauté de communes Granville Terre et Mer

**Programme d'expérimentation d'une culture d'algue :  
( PORPHYRA )**

**Participation financière de l'Union Européenne (FEAMP)**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance du 15 octobre 2020 ;

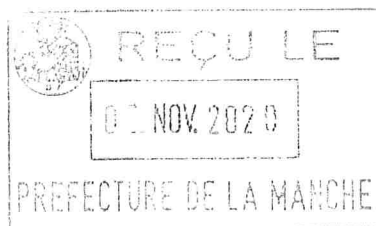
Vu la sollicitation de l'Association Algues et Compagnie pour étudier la faisabilité technique et économique d'une micro-culture de l'algue Porphyra en vue d'alimenter un marché local ;

Considérant la collaboration pour ce programme, du Centre d'Etude et de Valorisation des Algues (CEVA), expert en développement des connaissances sur le cycle biologique de l'algue Porphyra et les méthodes et pratiques de sa culture à des fins d'implantation ;

Considérant les partenaires identifiés : l'Association Algues et Compagnie (chef de file), le SMEL et le CEVA, pour la réalisation de ce programme dont le coût prévisionnel est de 69 955 € (dont 32 583 € pour le SMEL) est éligible au Fonds Européen Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) à hauteur de 80% au titre « développement local par les acteurs locaux (DLAL) ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide du partenariat financier du SMEL pour la réalisation du programme PORPHYRA d'un montant prévisionnel de 69 955 € dont 32 583 € pour le SMEL ;
- Autorise le Président du SMEL à signer les documents nécessaires à la demande d'aides publiques et inhérents à la réalisation de ce programme.



**Pour extrait conforme,**

**Le président du SMEL,**

**Alain NAVARRET**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain Navarret', written over a horizontal line.